



Direction Générale Ressources
Département des ressources humaines
Service juridique RH

Décision n°2026_80DEC

Objet : décision d'ester en justice dans le cadre d'un contentieux RH

Décision

La Maire de Nantes,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2122-22,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la délibération du Conseil municipal du 15 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal au maire, aux adjoints et éventuellement aux conseillers municipaux,

Vu l'arrêté n°2025_10ARR du 1^{er} avril 2025 portant délégations de fonctions et de signature aux élus,

Vu l'ordonnance du 30 avril 2025 rendue par le tribunal administratif de Nantes concernant le recours de M. Franck ELAIN formé à l'encontre d'une proposition de changement d'affectation,

Considérant qu'il convient de défendre les intérêts de la ville de Nantes dans ce dossier devant la Cour administrative d'appel de Nantes,

Considérant qu'il est nécessaire de recourir au ministère d'avocat dans le cadre d'une instance devant une cour administrative d'appel,

Décide

Article 1^{er} - De défendre les intérêts de la Ville dans son appel devant la Cour administrative d'appel de Nantes.

Article 2. De confier au cabinet Coudray, sis Parc d'affaires Oberthur, 1 rue Raoul Ponchon, CS 34442 35044 Rennes cedex, la défense et la représentation de la ville de Nantes dans ce dossier.

Article 3 - M. le Directeur Général des Services et Mme le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Transmis en préfecture le :
09 MARS 2026

Nantes, le **09 MARS 2026**

Pour Madame La Maire,

L'adjointe déléguée,

Aïcha BASSAL

Accusé de réception en préfecture
044-214401093-20260309-2026_80DEC-AR
Date de télétransmission : 09/03/2026
Date de réception préfecture : 09/03/2026